

AVIS PUBLIC

Émis le 11 octobre 2022

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 révisé de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)

Le 20 janvier 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) adoptait le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 révisé de la CMQuébec (Rive-Nord). Le territoire visé par le PMGMR couvre l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

C'est la CMQuébec, qui en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Le projet de PMGMR révisé fixe sept objectifs à atteindre d'ici 2031, notamment celui de réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. Le projet a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec (Rive-Nord), ainsi que des représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Conformément aux articles 53.11, 53.13 et 53.15 de la LQE, le projet de PMGMR révisé doit être soumis à au moins une assemblée publique, laquelle a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PMGMR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Le processus d'assemblée publique de la CMQuébec comprendra deux grandes étapes, soit la tenue de séances informatives ainsi que la tenue de séances consultatives.

Assemblées publiques – Tenue des séances d'information

Le processus de consultation publique sur le projet de PMGMR révisé débutera par la tenue d'une séance d'information qui se déroulera le **29 novembre 2022**. Conformément à la LQE, avis est maintenant donné qu'une séance d'information en ligne, portant sur le projet de PMGMR révisé 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord), se tiendra comme suit :

Date et heure	Secteur	Lieu
29 novembre 2022 19 h à 21 h 30	Agglomération de Québec MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans MRC de La Jacques-Cartier	En ligne par le biais de la plateforme Zoom (un lien de visioconférence sera disponible prochainement sur Bâtir ensemble)

Assemblées publiques – Tenue des séances consultatives

Dans un second temps, des séances consultatives ainsi qu'une période de dépôt des mémoires seront également prévues à l'hiver 2023. Un second avis sera émis publiquement, au moins 45 jours avant la tenue des séances consultatives, pour informer la population sur les dates, les heures et les lieux de ces séances.

AVIS PUBLIC

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord

Formation d'une commission consultative

Les assemblées seront présidées par une commission consultative, instituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission sera formée de quatre élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord :

- Monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à la présidence de la commission consultative
- Madame Marie-Josée Asselin, conseillère municipale de la Ville de Québec, à la vice-présidence de la commission consultative
- Madame Lina Labbé, préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Monsieur Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Aussi, des représentants provenant de différents milieux de la gestion des matières résiduelles, dont le nom sera connu prochainement, seront présents tout au long des assemblées pour appuyer la commission consultative et participeront aux travaux de la commission.

Informations additionnelles

Le projet de PMGMR 2024-2031 révisé de la CMQuébec Rive-Nord peut être consulté, en version papier, aux bureaux de chacune des MRC et de l'agglomération, ainsi qu'aux bureaux de chacune des 27 municipalités couvertes par le PMGMR, et ce, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté en ligne [ICI](#).

Le public est invité à consulter régulièrement le site internet de la CMQuébec ([Bâtir ensemble](#)) pour des mises à jour sur le sujet, pour s'inscrire à la séance d'information et pour donner ses commentaires.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux communications :

Isabelle Vaillancourt
Isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca

SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 REVISE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ainsi que la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le PMGMR englobe 27 municipalités et les quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. Guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024, de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la révision du PMGMR tient compte des lignes directrices gouvernementales et des modifications réglementaires les plus récentes. Afin d'assurer le succès de la révision, la CMQuébec a mis sur pied une vaste démarche de concertation avec plusieurs partenaires du milieu : élus municipaux, experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord, représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD), de même que des citoyens qui ont participé à l'émergence d'idées via la plateforme web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Un inventaire des matières résiduelles, réalisé à partir des données de 2019, a permis de révéler qu'environ 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De cette quantité, près de 451 427 tonnes (47 %) ont été éliminées et 506 869 tonnes (52,9 %) ont été mises en valeur (réemployées, recyclées, valorisées).

Cet inventaire a donc permis de constater qu'une quantité encore importante de matières résiduelles est éliminée, alors que plusieurs de ces matières possèdent un fort potentiel de mise en valeur. Poursuivant l'objectif d'éliminer seulement le résidu ultime, plusieurs mesures prévoient être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'amorcer des changements en gestion des matières résiduelles et ainsi être en cohérence avec cet objectif. Le projet de PMGMR révisé propose un énoncé de vision, six orientations, sept objectifs spécifiques et 32 mesures à mettre en œuvre d'ici 2031.

Grands défis de la GMR sur le territoire

La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2031 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

1. La collecte et la mise en valeur des matières organiques;
2. L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des institutions, commerces et industries (ICI) à l'égard de la GMR;
3. L'importance de l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
4. Les efforts financiers pour la mise en œuvre des mesures.

Orientations

1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles;
2. Lutter contre le gaspillage des ressources;
3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération;
4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables;
5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en GMR;
6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

AVIS PUBLIC

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord

Objectifs spécifiques

La CMQuébec vise l'atteinte de sept objectifs spécifiques à l'horizon 2031 :

- Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (matières recyclables);
- Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires et agroalimentaires, résidus verts, boues);
- Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
- Mettre en valeur 49 % des textiles.

Mesures

Pour répondre aux grands défis et atteindre les objectifs fixés dans le projet de PMGMR révisé, la CMQuébec propose 32 mesures. Celles-ci visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Plusieurs mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation visent à être déployées pour mobiliser et responsabiliser la population et les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité de cette mise en œuvre sera partagée, notamment entre la CMQuébec, les municipalités régionales, l'agglomération et les municipalités du territoire, selon l'échelle d'application. La CMQuébec favorisera une mise en œuvre active basée notamment sur la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et ses partenaires. La CMQuébec s'assurera de mettre en place un système de suivi rigoureux au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance de son plan.

Québec, le 11 octobre 2022

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate